

COMMUNIQUE DE PRESSE : L'après procès du 10 février 2023

Le verdict du procès du 10 février 2023 opposant le Conseil départemental de l'Ordre des médecins d'Ariège aux 6 médecins refusant de payer leur cotisation est tombé.

Ils et elles sont condamnés à payer les sommes dues, ainsi qu'une pénalité de 300 euros par personne.

Pour mémoire, ce refus de payer s'inscrit dans le Mouvement d'Insoumission aux Ordres Professionnels (MIOP) soutenu par différents syndicats, dont le Syndicat de la Médecine Générale (SMG), ainsi que plusieurs associations et collectifs¹⁻².

La justice n'a pas pris en compte les revendications soutenues par ces médecins, ni même les arguments de vices de procédures, soulevés par leur avocat.

En attendant, l'Ordre des médecins continue de perpétrer une justice d'exception qui protège les agresseurs.

Ainsi, récemment, deux pédopsychiatres ont été condamnés devant la chambre disciplinaire du Conseil national de l'Ordre des médecins, pour non-respect de la confraternité et immixtion dans les affaires familiales.

La docteure Eugénie Izard, exerçant à Toulouse a été condamnée à trois mois de suspension d'exercice et la docteure Françoise Fericelli à un avertissement alors que leurs intentions étaient de signaler des violences sur mineur·es³⁻⁴.

On peut parler de « #MeeToo chez les médecins », comme en témoignent des patient·es dans un documentaire sur LCP Assemblée nationale, paru en 2023⁵. Ce film retrace entre autres, l'affaire du chirurgien Joël le Scouarnec, condamné par la justice pour des faits de pédocriminalité. L'Ordre des médecins avait pourtant été averti des faits à plusieurs reprises, bien des années avant le procès.

Cela illustre à quel point cette institution continue de protéger certains médecins, au nom de la confraternité et aux dépens de la santé et des droits des usager·es.

Au-delà des conclusions décevantes du procès, la lutte se poursuit au quotidien pour un meilleur accès aux soins pour toutes et tous sans discrimination et pour un système de santé plus solidaire, indépendant de l'industrie pharmaceutique⁶. Citons par exemple le collectif « médecins stop violences » qui se donne pour mission d'œuvrer contre les violences intrafamiliales et les violences institutionnelles⁴⁻⁷.

Nous remercions l'ensemble des personnes qui sont venues soutenir les mobilisations (collectifs, syndicats, usager·es de soins, la fanfare des Jaguars de Malibu et toutes les personnes qui se sont senties concernées par cette lutte).

Le collectif de médecins ariégeois en lutte contre l'Ordre des médecins

Sources:

- (1) <http://change.org/dissolutionordremedecins>
- (2) https://syndicat-smg.fr/IMG/pdf/pourquoi_nous_opposons-nous_a_l_ordre_des_me_decins_28_octobre_2022.pdf
- (3) <https://www.pourunemeuf.org/2021/03/07/le-conseil-de-lordre-des-medecins-complice-des-agresseurs-soutien-a-la-docteure-eugenie-izard/>
- (4) https://www.stopviolencesmedecins.com/_files/ugd/6b1b7b_986e1ff77d034f0c9168dd58be98001d.pdf
- (5) <https://lcp.fr/programmes/me-too-chez-les-medecins-15921>
- (6) <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/les-centres-de-sante-communautaire-3164678>
- (7) <https://www.stopviolencesmedecins.com/>